

Règlement du jeu-concours / Lizauto.fr pour Capitoile-Finance-Tofinso Du 8 septembre au 31 octobre 2014

Article 1 : Société Organisatrice

Capitoile Finance-Tofinso , société anonyme de droit français au capital de 32 293 310 euros, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08040602 située 2839, La Lauragaise - BP 28208 - 31682 Labège Cedex, RCS Toulouse 433 952 918, organise du 8 septembre au 31 octobre 2014 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

Article 2 : Champ d'application

Ce jeu-concours, entièrement gratuit et sans obligation d'achat ni contrepartie financière quelle qu'en soit la forme, est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation, et résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Les membres du personnel de la Société Organisatrice et/ou des sociétés ayant participé à l'organisation du présent jeu-concours, ainsi que leur famille, ne peuvent y participer. Une seule participation par personne physique majeure à la date de la participation (même nom, même prénom, même adresse postale et/ou e-mail) pour toute la durée du jeu-concours sera prise en compte. Toute réponse de participant ne correspondant pas à ce champ d'application ne pourra être gagnante. Toute participation à ce jeu-concours doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du site : www.lizauto.fr

Article 3 : Mécanisme du jeu

Ce jeu-concours est véhiculé par des supports de communication tels que des bannières sur le site www.lizauto.fr et Facebook (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

Le jeu-concours se déroule exclusivement sur Internet, via l'application Facebook dédiée à l'adresse https://www.facebook.com/lizauto.fr?sk=app_785561531495225 (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

Pour déposer sa candidature et participer au jeu-concours, il suffit :

- de se connecter à https://www.facebook.com/lizauto.fr?sk=app_785561531495225 ;
- de s'y inscrire le cas échéant
- d'être fan de la page Facebook Lizauto.fr (les participants doivent avoir un compte personnel sur le site Facebook) et de répondre à un quiz initial de 7 questions de type QCM. Chaque bonne réponse rapporte 10 points au candidat (soit un total de 70 points maximum). Aucun point n'est attribué au candidat en cas de réponse fausse.
- de compléter le formulaire de contact valant bulletin de participation au jeu-concours
- d'accepter expressément le présent règlement dans son intégralité ;

Les participants s'engagent à compléter correctement et de bonne foi tous les éléments nécessaires à l'inscription, en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. Lizauto .fr se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Toute inscription sur le site Facebook présentant une anomalie ou déposée après le 31 octobre 2014 à minuit sera déclarée nulle.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son adresse e-mail. S'il y a lieu, Lizauto.fr se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou tentatives de fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus, de manière manuelle ou informatique, et notamment dans le cadre de programmes d'échange d'amis. Les participations multiples seront considérées comme des tentatives de fraude et entraîneront leur annulation.

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, en se connectant sur le site facebook.com via un navigateur Internet standard (notamment Internet Explorer).

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en cas de dysfonctionnement du réseau internet nuisant au bon déroulement du jeu-concours.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, compte tenu des risques inhérents à toute connexion sur internet, et considérant l'absence de protection des données, aux détournements éventuels par des tiers de ces dernières, et/ou à la contamination du système du participant par des virus.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant.

La responsabilité de Lizauto.fr ne saurait être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, lié aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 4 : Gains mis en jeu et attribution des gains

Sont mis en jeu 11 dotations :

Premier prix : Un Ipad Air Wifi 16 Go d'une valeur unitaire de 489 €

Du deuxième au onzième prix: 1 an d'abonnement au magazine Auto Plus d'une valeur unitaire de 103,48 €

Pour déterminer les 11 gagnants, un tirage au sort sera effectué par la société organisatrice parmi les candidatures participantes ayant obtenues le maximum de points à la clôture du jeu-concours le 31 octobre 2014 à minuit. Ce tirage aura lieu dans un délai de quinze jours après la date de fin du jeu. Des suppléants seront également désignés en cas de non éligibilité d'un ou plusieurs gagnants ou si le lot n'est pas réclamé dans les 2 mois suivant l'information et la publication des gagnants.

Les gagnants seront informés par email de leur gain. La société organisatrice prendra contact avec les gagnants sous 4 semaines afin de leur faire bénéficier de leurs lots. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Il est précisé que les gains consistent uniquement en la description prévue ci-dessus pour l'ensemble du jeu concours mis en place pour cette opération. Ils devront être acceptés tels quels et ne pourront faire l'objet d'une compensation financière, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Remise des gains

Les dotations seront remises aux gagnants par voie postale en recommandé AR, sous 8 semaines après confirmation de l'acceptation du gain par le candidat gagnant.

Article 6 : Réserves et Autorisations

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu concours, ou encore d'en limiter les gains, notamment en cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée à ce titre.

Du seul fait de l'acceptation de leur gain, les gagnants autorisent acceptent par avance, sauf avis contraire expressément notifié par lettre recommandée avec avis de réception, à la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, que la Société Organisatrice exploite leurs déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ainsi que leur identité, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom et leur lieu d'habitation (commune), sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, pour une durée d'un an, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type liés au présent jeu concours, leurs déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ainsi que leur identité, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom et leur lieu d'habitation (commune).

La Société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser, à titre publicitaire, leurs images (fixes ou animées), ainsi que leur voix, sans que cela ne donne lieu à une rémunération quelconque autre que l'attribution de leur lot.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 7 : Acceptation du règlement-Consultation

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site <https://www.facebook.com/lizauto.fr>

Un règlement en tous points conforme a été déposé au sein de la SCP Carsalade – Baché - Descaux-Dufrène, Huissiers de justice associés, 46 rue du Languedoc à Toulouse.

Une copie écrite de ce règlement peut en outre être adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu-concours. Cette demande doit être adressée, par courrier simple uniquement, à « Jeu concours Facebook Lizauto.fr, Capitole Finance-Tofinso, 2839, La Lauragaise, BP 28208, 31682 LABEGE cedex».

Article 8 : Gratuité de la participation

Sur simple demande écrite adressée à «Jeu concours Facebook Lizauto.fr, Capitole Finance-Tofinso, 2839, La Lauragaise, BP 28208, 31682 LABEGE cedex», les frais de connexion Internet nécessaires à la participation au jeu concours seront remboursés sur la base forfaitaire de 0,16 € TTC soit 2 minutes de connexion. La demande de remboursement doit être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur Internet justifiant la date, l'heure, la durée de connexion. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement

dans le cas où la participation serait effectuée dans le cadre d'un abonnement mensuel à Internet de façon illimitée (ADSL, câble ou autre).

Le remboursement de ces frais se fera par chèque (préciser les coordonnées et l'adresse postale complète) ou par virement bancaire (joindre impérativement un RIB/RICE), au choix de la société organisatrice. Les demandes de remboursement seront acceptées jusqu'au 15 novembre 2014 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Peuvent également être remboursés les frais de timbres nécessaires aux demandes de remboursement (sur la base du tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite envoyée à l'adresse mentionnée ci-dessus. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse). Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou par Internet. Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

Article 9 : Données à caractère personnel

Le recueil des données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent jeu concours et pour la gestion du tirage au sort. Ces données sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement. La Société Organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la Société Organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande auprès de la société organisatrice et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par la Société Organisatrice, par les entreprises du Groupe Capitole Finance-Tofinso auquel la Société Organisatrice appartient ou par ses partenaires commerciaux. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice qui a recueilli ces informations (Capitole Finance-Tofinso, 2839, La Lauragaise, BP 28208, 31682 LABEGE cedex). Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu concours ne pourront participer au tirage au sort. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Il est précisé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations nominatives contenues dans les fichiers ayant servi à l'animation du présent jeu-concours seront détruites à l'expiration de l'année civile suivant la clôture de l'opération en l'absence de contestation.

Article 10 : Responsabilités

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Les gagnants acceptent de dégager de toute responsabilité la Société Organisatrice, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de Lizauto.fr de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation du lot gagné. Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnel, physique, matériel financier ou autre), de

tout incident survenu à l'occasion de la participation au jeu concours et de ses suites. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain. En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de donnée ou d'une détérioration liée à ces données. La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La participation des personnes inscrites au présent jeu-concours vaut acceptation de ces dispositions. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 11 : Modification du règlement

Le présent règlement pourra être modifié, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlement applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée auprès de l'huissier qui est désigné à l'article 7 de ce présent règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait affecter la validité du règlement lui-même.

Article 12 : Litiges-Loi- Différend-Compétence

Toute contestation devra être formulée par courrier adressé à « Capitole Finance-Tofinso, 2839, La Lauragaise, BP 28208, 31682 LABEGE cedex».

Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du joueur et le motif de sa contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 15 jours après la clôture de l'Opération.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste au-delà d'un mois, il sera soumis aux tribunaux français.

Article 13 : Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal